

SYNTHÈSE

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 24 JANVIER

37 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- L'attribution de 1 122 841 € à l'Office public de l'habitat Hauts-de-Seine Habitat, Logirep et à la Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM Hauts-de-Bievre Habitat, pour l'aide à la création de logements locatifs sociaux

- L'attribution de 5 272 825 € aux équipements structurants résidents de La Seine Musicale : l'association Erda pour le compte d'Insula orchestra, l'association Académie musicale Philippe Jaroussky, et l'association La Maîtrise des Hauts-de-Seine

- L'attribution de 1 039 760 € à l'Institut-des Hauts-de Seine pour l'accompagnement des femmes

- L'attribution de 10 964 656 € à la commune de Courbevoie (dont 7 M€ en investissement) dans le cadre de son contrat de développement (2022-2024).

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITES

FSL – Modification règlement intérieur. Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) est un dispositif majeur dans la politique d'aide au logement portée par le Département auprès des publics vulnérables alto séquanais. Il comporte 2 volets complémentaires : un volet aides financières individuelles (FSL accès Hauts-de-Seine et FSL maintien Hauts-de-Seine) et un volet accompagnement social assuré soit par les CCAS (centres communaux d'action sociale), soit par des associations. L'article 2.1 du titre II du règlement intérieur du FSL, dans sa version du 21 septembre 2020, est ainsi complété : à la suite du troisième alinéa, commençant par « *L'aide correspond...* » et se terminant par « *à percevoir* », est insérée une nouvelle phrase ainsi rédigée : « *Le montant retenu par le FSL est la fourchette haute de l'estimation de l'aide au logement de la CAF* ».

PMI – CPEF – IVG médicamenteuse – Conventions avec 4 centres hospitaliers. L'assemblée départementale approuve les conventions à conclure entre le Département et chacun des centres hospitaliers figurant ci-dessous, définissant les conditions dans lesquelles les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) départementaux réalisent les IVG médicamenteuses.

Liste des Centres hospitaliers volontaires pour un conventionnement relatif à la pratique de l'IVG médicamenteuse dans les Centres de Planification et d'Éducation Familiale départementaux (CPEF)
Centre Hospitalier Antoine Béclère 157 rue de la Porte de Trivaux 92140 Clamart
Centre Hospitalier Beaujon 100 boulevard du Général Leclerc 92110 Clichy
Centre Hospitalier Franco-Britannique 4 rue Kléber 92300 Levallois-Perret
Centre Hospitalier des 4 Villes rue Charles Lauer 92210 Saint-Cloud

CNSA – Avenant à la convention pluriannuelle 2021-2024 – Feuille de route stratégique et opérationnelle. L'Assemblée départementale approuve l'avenant à la convention pluriannuelle 2021-2024 conclue entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et le Département des Hauts-de-Seine, fixant la feuille de route stratégique et opérationnelle. Cette feuille de route s'appuie sur des documents stratégiques socles, comme le Schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale Yvelines/ Hauts-de-Seine 2018-2022, la feuille de route MDPH 2022 ou encore le Programme départemental de l'autonomie de l'Agence interdépartementale de l'autonomie.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Commune de Courbevoie – Contrat de développement Département-Ville 2022-2024.

L'assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Courbevoie. 10 964 656 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2022-2024, dont 7 M€ en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT	DONT VALORISATION AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Réhabilitation et extension du parc de Bécon phases 3 et 4	1 660 000 €	166 000 €
Réhabilitation de l'école Jean-Mermoz	1 100 000 €	55 000 €
Construction de la piscine des Fauvelles	3 760 000 €	
Extension du réseau de vidéoprotection et d'un centre de surveillance urbaine	480 000 €	
Sous-total investissement	7 000 000 €	221 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant de la subvention attribuée
Structures municipales d'accueil du jeune enfant	3 461 640 €
Relais d'assistantes maternelles	19 290 €
Activités culturelles	65 685 €
Activités sportives	418 041 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	3 964 656 €

TOTAL	10 964 656 €
--------------	---------------------

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE

Politique de la ville – Institut des Hauts-de-Seine – Subvention 2022. L'assemblée départementale attribue à l'association Institut des Hauts-de-Seine une subvention de fonctionnement d'un montant global de 1 039 760 € au titre de l'année 2022, pour le financement de trois programmes d'intervention, ainsi décomposée :

- 894 760 € alloués pour le financement des six « Écoles Françaises des Femmes »,
- 60 000 € alloués pour l'accompagnement de 60 femmes bénéficiaires du RSA au sein des six « Écoles Françaises des Femmes »,
- 85 000 € alloués pour le financement du dispositif « Bus Santé Femmes ».

La convention correspondante est approuvée.

Aide à la création de logements locatifs sociaux. L'Assemblée départementale approuve l'attribution de 5 subventions d'un montant global de 1 122 841 € à l'Office public de l'habitat Hauts-de-Seine Habitat, Logirep et à la Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM Hauts-de-Bièvre Habitat :

- 319 960 € alloués à l'Office publique de l'habitat Hauts-de-Seine Habitat pour l'acquisition en VEFA de 35 logements locatifs sociaux dont 13 logements financés en Prêt locatif à usage social (PLUS), et 22 logements financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) situés rue Paul-Bert Ecoquartier Village Delage à Courbevoie. En contrepartie, 5 logements sont mis à disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.
- 151 115 € alloués à Logirep pour l'acquisition-amélioration de 29 logements locatifs sociaux, dont 10 logements financés en PLUS, 9 logements financés en PLAI, et 10 logements financés en Prêt locatif social (PLS) situés 16, rue Edouard-Vaillant à Levallois-Perret. En contrepartie, 2 logements sont mis à disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.
- 48 245 € alloués à Logirep pour l'acquisition-amélioration de 8 logements locatifs sociaux dont 3 logements financés en PLUS, 2 logements financés PLAI et 3 logement financés en PL) situés 53-55, rue Marius-Aufan à Levallois-Perret. En contrepartie, 1 logement est mis à disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.
- 349 497 € alloués à la société coopérative d'intérêt collectif d'HLM Hauts-de-Bièvre Habitat pour l'acquisition en VEFA de 36 logements locatifs sociaux, dont 14 logements financés en PLU), 11 logements financés en PLAI, et 11 logements financés en PLS, situés ZAC Jean-Zay Ilot C à Antony. En contrepartie, 5 logements sont mis à disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.
- 254 024 € alloués à la Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM Hauts-de-Bièvre Habitat pour l'acquisition en VEFA de 25 logements locatifs sociaux, dont 10 logements financés en PLUS, 8 logements financés en PLAI, et 7 logements financés en PLS situés ZAC Jean-Zay Ilot D à Antony. En contrepartie, 4 logements sont mis à disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans. Les conventions correspondantes sont approuvées.

Habitat – Aides départementales aux particuliers. L'assemblée départementale accorde 26 subventions d'un montant total de 56 594 €, au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé.

Les élus départementaux accordent des subventions d'un montant total de 16 623 € pour six nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie, en vue de réaliser des travaux d'adaptation de leur logement.

INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET NAVIGABLES

Suppression d'un plan d'alignement approuvé (PAA) – Ville de Vanves. L'assemblée départementale approuve la suppression du plan d'alignement approuvé départemental n° 16 sur la Commune de Vanves, rue Larmeroux. La rue Larmeroux, anciennement RD 130, est aujourd'hui municipalisée et n'est plus classée dans le domaine départemental.

TRANSPORTS

T1 – Colombes Habitat Public – SCI 2A – Indemnisations, acquisitions et cession d'emprises.

L'assemblée départementale approuve la dépossession par le Département de la SCI 2A, pour les besoins du tramway T1, de deux emprises situées 1, avenue Clémentine et 99, boulevard de Valmy, soit :

- l'indemnisation au prix de 5 292 € (dont 882 € d'indemnité de emploi) pour l'expropriation d'une portion de 9 m² ;
- l'acquisition au prix de 580 008 € de la portion de 532 m² restante de cette parcelle.

Les élus départementaux approuvent l'acquisition et l'indemnisation de 22 parcelles à l'Office public de l'habitat Colombes Habitat Public au prix global de 1 551 586 € (dont 67 235 € d'indemnité de emploi) en valeur libre, d'une surface totale d'environ 7 000 m², situées sur le tracé du prolongement du tramway T1. L'indemnisation de l'Office public de l'habitat Colombes Habitat Public d'un montant de 276 727,37 € pour la reconstitution fonctionnalités est approuvée.

L'assemblée départementale approuve la cession au profit de Colombes Habitat Public au prix de 230 000 € d'une emprise de terrain d'environ 532 m² située 1, avenue Clémentine et 99, boulevard de Valmy à Colombes, dans le cadre du projet de prolongement du tramway T1 à Colombes. L'acte de cession comprend une clause d'affectation au logement social d'une durée de 15 ans. L'indemnisation de l'Office public de l'habitat Colombes Habitat Public d'un montant de 6 400 € pour la reconstitution fonctionnalités est approuvée.

T10 – Acquisition de parcelles – Ville d'Antony. L'assemblée départementale approuve l'acquisition, auprès de l'Etat, Direction des routes d'Ile-de-France, de quatre parcelles en nature de voirie, d'une surface totale d'environ 65 m² situées avenue du Général de Gaulle à Antony, au prix d'un euro.

T10 – Acquisition de deux emprises de terrain – Ville d'Antony. L'assemblée départementale approuve l'acquisition auprès de la SCI Baron de Montigny, de deux emprises en nature de voirie, d'une surface respective de 39 m² et 36 m² environ situées 195, avenue du Général de Gaulle à Antony, au prix de 42 745 €. Le classement dans le domaine public départemental des emprises mentionnées ci-dessus est décidé.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Sous-préfecture de Boulogne-Billancourt – Résiliation occupation des locaux quai Le Gallo/rue de Sèvres. L'assemblée départementale approuve l'avenant de résiliation à la convention du 10 février 1986 relative à la mise à disposition, à titre gratuit, au bénéfice des services de la sous-préfecture, des locaux situés 11, quai Le Gallo à Boulogne-Billancourt, annexé à la présente délibération, avec effet au 31 décembre 2021.

Montrouge – Cession d'une parcelle – Avenue Marx Dormoy. L'assemblée départementale approuve la cession, à la Commune de Montrouge, de la parcelle à usage d'équipements sportifs située 60, avenue Marx Dormoy à Montrouge, d'une superficie de 25 688 m² environ, au prix de 2 550 000 € hors frais et taxes (opération non assujettie à la TVA).

Malakoff – Cession d'une emprise foncière. L'assemblée départementale approuve l'acte rectificatif à l'acte d'échange du 20 octobre 1977, par lequel Malakoff Habitat transfère au Département les droits indivis de 15,5 m² environ située « sentier Sabatier » à Malakoff.

Les élus départementaux constatent la désaffectation et prononcent le déclassement du domaine public départemental des parcelles d'une contenance d'environ 4 793 m² situées 6, impasse André Sabatier à Malakoff.

L'assemblée départementale approuve la cession des parcelles d'une superficie d'environ 4 808,5 m², dont 15,5 m² indivis, situées 6, impasse André Sabatier à Malakoff à la société Pierre Promotion dont le siège social est situé 40, boulevard Henri Sellier à Suresnes (92150), ou à toute autre société dans laquelle elle est majoritaire, au prix de 3 782 000 € hors frais et taxes (opération assujettie à la TVA), sous les conditions suspensives suivantes :

- Obtention, par la société Pierre Promotion, des autorisations d'urbanisme purgées de tout recours nécessaires pour la réalisation d'un ensemble de logements d'une surface de plancher prévisionnelle totale de 4 998 m², soit 3 499 m² de logements en accession libre et 1 499 m² en accession sociale ;
- Signature concomitante des promesses de vente, d'échange et d'actes relatifs aux terrains complémentaires à l'assiette foncière du projet appartenant au Département des Hauts de Seine ;
- Signature des promesses de vente relatives aux quotes-parts indivises concernant les parcelles de l'ensemble du projet ;
- Levée et modification des servitudes grevant les parcelles de l'ensemble du projet ;
- Délivrance d'un permis de construire (valant permis de démolir) d'un ensemble immobilier à usage de logements, revêtu d'un caractère définitif.
-

La société Pierre Promotion, ou toute autre société dans laquelle elle serait majoritaire, est autorisée à déposer sur les parcelles situées 6, impasse André Sabatier à Malakoff toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation de son projet immobilier, d'une surface de plancher prévisionnelle totale de 4 998 m², soit 3 499 m² de logements en accession libre et 1 499 m² de logements en accession sociale.

SPORTS

CREPS Ile-de-France – Semaine Olympique et Paralympique 2022 – Subvention de fonctionnement. L'assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € au Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) Ile-de-France, situé à Châtenay-Malabry, pour l'organisation de la Semaine Olympique et Paralympique 2022.

Soutien sport de haut niveau – Volley-ball. L'assemblée Départementale alloue au Stade Français Paris Saint-Cloud une subvention exceptionnelle d'un montant de 90 000 €, qui se décompose en deux parts : 60 000 € pour le fonctionnement de son Centre de formation sportive agréé et 30 000 € pour la mise en œuvre d'actions d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale. Cette subvention est versée au titre de la saison 2021/2022, en complément de la subvention de 121 300 €.

Les élus départementaux attribuent une prime d'un montant de 6 000 € à l'association Plessis- Robinson Volley-ball, pour son titre de Champion de France par équipe Senior masculine, au titre de la saison sportive 2020/2021.

EDUCATION

ADPEP92 – Subvention de fonctionnement – Année 2022. L'assemblée départementale approuve la convention cadre multipartite relative à la gestion du centre de loisirs de l'établissement régional d'enseignement adapté Jacques Brel, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, la Région Ile-de-France, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Hauts-de-Seine.

Les élus départementaux attribuent, à l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public des Hauts-de-Seine (ADPEP 92), une subvention de fonctionnement d'un montant de 305 000

€, au titre de l'année 2022, pour la gestion du centre de loisirs de l'Établissement régional d'éducation adaptée (EREA) de Garches. La convention correspondante est approuvée.

Association « Service d'Accompagnement et d'Information pour la Scolarisation des élèves handicapés » – Subvention de fonctionnement – Année 2022. L'assemblée départementale attribue une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 25 000 € à l'association Service d'Accompagnement et d'Information pour la Scolarisation des élèves handicapés (SAIS 92) pour les dépenses de fonctionnement de cet établissement. La convention correspondante est approuvée.

Utilisation des gymnases non départementaux par les collèges publics – Subventions – Année 2021-2022. L'assemblée départementale approuve les modalités de calcul et de versement aux collèges publics des Hauts-de-Seine de la subvention pour l'utilisation des gymnases municipaux pour l'année scolaire 2021-2022 sous la forme d'un acompte, versé en début d'exercice, représentant 90 % des sommes utilisées pendant l'année scolaire 2018-2019, sans tenir compte des éventuels reliquats 2020-2021.

Les élus départementaux allouent à 44 collèges publics des subventions pour financer l'utilisation des gymnases municipaux, au titre d'acomptes pour l'année scolaire 2021-2022, pour un montant total de 593 482 €.

Subventions exceptionnelles aux collèges publics – Année 2021. Subventions exceptionnelles aux collèges publics - Année 2021

L'assemblée départementale attribue 6 subventions exceptionnelles pour un montant total de 100 520 €, pour financer des charges de fonctionnement, au titre de 2021 :

- 22 430 € alloués au collège Henri-Georges Adam à Antony pour le transport vers les installations sportives,
- 12 657 € alloués au collège Auguste Renoir à Asnières pour la mise en conformité de l'ensemble des dispositifs de protection incendie,
- 10 584 € alloués au collège Gay Lussac à Colombes pour le transport des élèves vers la piscine pour la période de septembre à décembre 2021,
- 9 306 € alloués au collège Armande Béjart à Meudon pour le transport des élèves vers la piscine pour la période de septembre à décembre 2021 et janvier à juin 2022,
- 11 093 € alloués au collège André Maurois à Neuilly pour le financement du ramassage des ordures ménagères (5 800 €), et le remplacement des sources lumineuses du collège (5 293 €),
- 34 450 € alloués au collège Jean Macé à Suresnes pour le solde du transport des élèves vers les installations sportives au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Participation financière du Département au fonctionnement de l'externat des collèges privés sous contrat – Exercice 2022. Le montant par élève versé dans le cadre de la participation annuelle du Département aux dépenses de fonctionnement matériel des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat est fixé à 293 €.

L'assemblée départementale approuve, dans le cadre de la participation financière du Département à la rémunération des personnels non enseignants des collèges privés, la reconduction du montant des taux par catégorie approuvée en 2021.

Les élus départementaux approuvent les montants des contributions départementales (part matériel et part personnel) pour chaque collège privé sous contrat d'association avec l'Etat.

Aide départementale à la demi-pension dans les collèges privés – Subventions initiales – Année 2021-2022. L'assemblée départementale approuve l'attribution de subventions initiales d'aide départementale à la demi-pension pour l'année scolaire 2021-2022 aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, pour un montant total de 78 423 €.

Attribution de logements – Etablissements publics locaux d'enseignement. L'assemblée départementale approuve la liste additionnelle, pour l'année scolaire 2021-2022, des emplois dont les titulaires peuvent bénéficier d'une attribution de logement par voie de concession par nécessité absolue de service (NAS), ainsi que par convention d'occupation précaire (COP).

Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines – Affiliation de nouveaux organismes – 2022. L'assemblée départementale approuve l'affiliation au dispositif Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines de dix nouveaux organismes sportifs et culturels.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Assainissement – Convention tripartite de financement et d'exploitation – Hydreaulys et SIAAP.

L'assemblée départementale approuve la convention tripartite de financement et d'exploitation entre le Département des Hauts-de-Seine, Hydreaulys et le SIAAP, qui prévoit le financement intégral des études et des travaux par le SIAAP, avec un préfinancement partiel par le Département et Hydreaulys, la réalisation d'un maillage entre les collecteurs d'assainissement du Département et d'Hydreaulys, et son exploitation en cas de chômage de l'émissaire « SAR amont » du SIAAP.

CULTURE

La science se livre – Année 2022. L'assemblée départementale approuve l'attribution de 16 subventions d'un montant total de 34 742,49 € à 1 organisme partenaire, 14 Communes, et 1 associations, dans le cadre de la 26^e édition de l'opération La science se livre, qui se déroulera du 29 janvier au 19 février 2022, avec pour thématique « Arts et Sciences » :

- 5 449,60 € alloués à l'Etablissement public territorial Vallée Sud Grand Paris,
- 2 322,78 € alloués à la commune d'Asnières-sur-Seine,
- 1 829,18 € alloués à la commune de Colombes,
- 1 431,16 € alloués à la commune de Gennevilliers,
- 1 560,62 € alloués à la commune de Neuilly-sur-Seine,
- 3 000 € alloués à la commune de Puteaux,
- 1 390,46 € alloués à la commune de Rueil-Malmaison,
- 1 627,18 € alloués à la commune d'Antony,
- 2 159,70 € alloués à la commune de Boulogne,
- 1 075 € alloués à la commune de Châtillon,
- 2 318,78 € alloués à la commune de Meudon,
- 2 600,83 € alloués à la commune de Montrouge,
- 1 152,50 € alloués à la commune de Sceaux,
- 1 339 € alloués à la commune de Sèvres,
- 2 485,70 € alloués à la commune de Vanves,
- 3 000 € alloués à l'association Art 3000 Le Cube Issy-les-Moulineaux.

Les élus départementaux abrogent le règlement des Prix *la science se livre* approuvé par délibération du 11 décembre 2020 (rapport n° 20.101), et approuvent le nouveau règlement, qui s'applique dès l'édition 2022 du prix littéraire.

L'assemblée départementale approuve l'attribution des dotations des ouvrages lauréats des Prix de la 26^e édition de l'opération *La science se livre*, selon la répartition suivante :

- catégorie adolescents 11-15 ans « Prix Adolescents » : 3 500 €,
- catégorie « adultes » : Prix du Jury : 3 500 €,
- catégorie « adultes » : Prix du Public : 3 500 €.

Equipements structurants résidents de La Seine Musicale – Subventions. L'assemblée départementale attribue à l'association Erda, pour le compte d'Insula Orchestra, une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 3 357 825 € pour l'année 2022. L'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de résidence du 3 août 2020, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association Erda, pour le compte d'Insula est approuvé.

Les élus départementaux attribuent à l'association Académie musicale Philippe Jaroussky, une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 200 000 € pour l'année 2022. L'avenant n° 1 à la convention d'objectifs du 3 mars 2021, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association Académie musicale Philippe Jaroussky, définissant les modalités d'attribution de la subvention au titre de 2022 est approuvé.

L'Assemblée départementale attribue à l'association La Maîtrise des Hauts-de-Seine, une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 1 715 000 € pour l'année 2022. L'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de résidence du 4 mai 2020, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association La Maîtrise des Hauts-de-Seine, définissant les modalités d'attribution de la subvention au titre de 2022 est approuvé.

Musée Départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Editions Unes.

L'assemblée départementale approuve le contrat de remise de fichiers numériques et d'autorisation

d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, des reproductions de cent-quarante-sept autochromes, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et les Éditions Unes, en vue de leur publication dans l'ouvrage intitulé « *Marcel Proust, le temps en couleur : Paris* », dont la parution est prévue en octobre 2022.

Musée Départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Ville de Cabourg – Année 2022. L'assemblée départementale approuve le contrat, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Cabourg, de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, des reproductions de douze autochromes et deux films, en vue de leur présentation dans les deux expositions intitulées « *Gustave Eiffel (1834-1923), le visionnaire* » et « *Le Havre et la Côte fleurie par voie de mer (1830-1930)* », présentées du 1er mars au 11 novembre 2022.

Maison de Chateaubriand – Prêt au profit de Paris Musée – Musée de la Vie Romantique. L'assemblée départementale approuve le contrat de prêt des dix-sept œuvres suivantes, à titre gratuit, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et Paris Musées, pour le Musée de la Vie Romantique, dans le cadre de l'exposition intitulée *Héroïnes romantiques* :

- Anne-Louis Girodet-Trioson, **Atala**, 1808, peinture à l'huile sur toile, 64,5 x 75 cm x ép. 7 cm, inv. 2013.8.1 ;
- Hippolyte Maindron, **Velléda**, Bronze, 45,8 x 15,7 x 18 cm, inv. 2013.3.1 ;
- Cottin Sophie, **Oeuvres complètes de Madame Cottin**, Bibliothèque Française, Paris. Ménard et Desenne fils. 1824., **12 volumes** in-12° reliés demi-veau caramel, dos lisse orné de filets et fleurons dorés, I. Claire d'Albe ; II-IV. Malvina ; V-VII. Amélie Mansfield ; VIII-XI. Mathilde ; XII. Élisabeth." Inv. : 2020.11-22 ;
- François René de Chateaubriand, **Les martyrs ou le triomphe de la religion chrétienne**, Le Normant, Paris 1809, 12,5 x 21cm, **2 volumes** reliés, inv. : L Desg 127 ;
- François René de Chateaubriand, **Atala ou les amours de deux sauvages dans le désert**, Paris, Migneret, cinquième édition, 1801, 13,5 x 8,5 x 2 cm, inv. : L Cas 257.

Musée du Domaine départemental de Sceaux – Convention de prêt – Musée des Beaux-Arts d'Orléans. L'assemblée départementale approuve la convention de prêt d'une centaine de dessins, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Musée des Beaux-Arts de la Ville d'Orléans, dans le cadre de l'exposition en deux actes intitulée « *Le Dessin français au Musée des Beaux-Arts d'Orléans 1600-1900 (titre provisoire)* », présentée du 5 mai au 17 août 2022, puis du 8 septembre au 31 décembre 2022, aux Ecuries du Domaine départemental de Sceaux.

– Cession de droits d'auteur d'une peinture de Jérôme Delépine

L'Assemblée départementale approuve le contrat de cession de droits patrimoniaux, à titre gratuit et non exclusif, du tableau intitulé *Paysage bleu*, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et Madame Martine Boulart, en qualité de mandataire de Monsieur Jérôme Delépine. Ce tableau rejoindra le Fonds départemental pour l'art contemporain et pourra être présenté dans différents lieux culturels dans le cadre du dispositif « 1 mois, 1 œuvre ».

– Prêt de la maquette Ether au profit du Département

Les élus départementaux approuvent le contrat de prêt, à titre gratuit, de la maquette de l'œuvre Ether, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société Danae.io, en vue de son exposition à La Seine Musicale.

– Coréalisation d'un spectacle pour Chorus des enfants 2023

L'Assemblée départementale approuve le contrat de coréalisation, entre le Département des Hauts-de-Seine et la société de production *Le Mur du Songe*, en vue de fixer les modalités de représentation du spectacle « *Enfantillages 4* » de l'artiste « *Aldebert* » pour l'édition Chorus des enfants 2023.

– Convention de partenariat projet Jeunesse « A Ton Tour »

Les élus départementaux approuvent la convention de partenariat, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le lycée Etienne-Jules Marey de Boulogne-Billancourt, fixant les modalités de mise en œuvre des actions dans le cadre du parcours « *A ton tour* ».

PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

Stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance – Ville de Boulogne-Billancourt.

L'Assemblée départementale approuve la convention portant sur la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la commune de Boulogne-Billancourt. Cette stratégie reprend les quatre axes de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, à savoir :

- axe 1 : les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention,
- axe 2 : aller vers les personnes vulnérables pour mieux protéger,
- axe 3 : la population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance,
- axe 4 : le territoire, vers une nouvelle gouvernance renouvelée et efficace.

Ces quatre axes se déclinent en dix-neuf actions.

Stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance – Ville de Nanterre. L'Assemblée départementale approuve la convention portant stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la commune de Nanterre.

Cette convention portant Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance comporte cinq axes thématiques qui concernent directement ou indirectement le Département au titre de ses compétences de droit commun :

- sécuriser et améliorer les dispositifs de lutte contre la délinquance,
- sécuriser les espaces publics et collectifs en lien avec les bailleurs,
- agir en direction des mineurs exposés à la délinquance et prévenir la récidive,
- prévenir les comportements à risques violents et sensibiliser les jeunes et les familles à la citoyenneté,
- prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Contacts presse

Muriel Hoyaux

Célia DAHAN

01 47 29 32 32 / presse92@hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr

